

FICHE PROGRAMME DÉTAILLÉE

LA FIN DU CONTRAT DE TRAVAIL : SÉCURISER LA RUPTURE – ÉVALUER LES CONSÉQUENCES



ALAIN ANTOINE
CABINET D'AVOCATS



DATE ET DURÉE DE LA FORMATION :

A DÉFINIR
1 journée

LIEU DE LA FORMATION :

Bâtiment Lazine SAVANNA
Centre d'affaires
14, rue Jules Thirel – ST
PAUL

ACCESSIBILITÉ AUX PSH :

Toutes nos formations
sont accessibles aux
personnes en situation de
handicap et la salle de
formation est adaptée aux
PMR.

Pour plus d'information,
merci de contacter Mme
Gladys TCHOUTA au 06
93 40 27 33 ou par mail
[formation.antoine@avocat
reunion.fr](mailto:formation.antoine@avocat.reunion.fr)

NOUS CONTACTER :

☎ : 02 62 21 46 00

✉ :

[formation.antoine@avocat
reunion.fr](mailto:formation.antoine@avocat.reunion.fr)

OBJECTIFS :

A l'issue de la formation, le participant est capable :

- Maîtriser les différents modes de rupture pour faire le bon choix
- Mesurer les coûts
- Identifier les facteurs de risque et les points de vigilance pour prévenir les contentieux



PROGRAMME DÉTAILLÉ :

8h45 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS AUTOUR D'UN CAFÉ

9h00 : Démarrage de la formation :

➤ LES DIFFÉRENTS MODES DE RUPTURE DU CONTRAT

- La rupture de l'essai
- La démission
- La prise d'acte
- La résiliation judiciaire
- Le licenciement pour motif personnel
- La rupture conventionnelle
- La retraite du salarié
- La résiliation anticipée du CDD
- La rupture du contrat des salariés protégés

➤ LES INDEMNITÉS DE RUPTURE ET LES DOCUMENTS DE FIN DE CONTRAT

➤ LA TRANSACTION

➤ LES RISQUES DE CONTENTIEUX ET LA GESTION DES CONFLITS : RECOURS PRUD'HOMAL

- Délais et motifs de contestation par le salarié
- Comment éviter un licenciement abusif : précautions à prendre pour l'employeur ?

16h30 : Questions/réponses

16h50 : Remplissage de la fiche d'appréciation

17h00 : Fin de la formation

MODALITÉS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Formation en présentiel et possibilité en distanciel sur demande

- ❖ Remise d'un support pédagogique à chaque participant
- ❖ Feuille d'émargement
- ❖ Formation animée par Maître Alain ANTOINE, avocat spécialiste en droit du travail et de la protection sociale
- ❖ Remise d'une attestation de fin de formation

